

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 12 (1924)

**Heft:** 187

  

**Artikel:** La quinzaine féministe : femmes députées en Allemagne. - Un télégramme à M. Mussolini

**Autor:** Gourd, Emilie

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258188>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant tous les quinze jours le vendredi

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—  
 ETRANGER... • 8.—  
 Le Numéro.... • 0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

## ANNONCES

12 insert. 24 insert  
 La case, Fr. 45.— 80.—  
 2 cases, • 80.— 160.—  
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** A relire... — La quinzaine féministe: femmes députées en Allemagne; un télégramme à M. Mussolini. — Les femmes et la S. d. N.: contre la traite des femmes: E. Gd. — Une lettre féministe de Catherine Booth. — De ci, de là... — Loisirs féminins: A. M. — Croquis parisien: Levallois-Perret: C. H. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — Feuilleton: Une nouvelle psychologie des sexes: Agnès DEBRIT-VOGEL.

## A relire...

*Je voudrais vous voir vous avancer jusqu'au cœur du monde pour y rencontrer la réalité.*

RABINDRANATH TAGORE (L'époux à l'épouse.)

*Quiconque a réfléchi sur la durée opiniâtre de nos premières impressions, quiconque pensera que ces premières impressions sont précisément celles qu'une mère communique ou modifie, n'hésitera pas à reconnaître que la femme porte en ses mains, avec le caractère d'un peuple qui s'élève, les destinées de la société.*

ALEX. VINET.

## La Quinzaine féministe

## Femmes députées en Allemagne. — Un télégramme à M. Mussolini.

Il nous est malheureusement impossible d'apporter à nos lecteurs des précisions complètes sur le nombre des femmes qui ont été appelées à siéger dans le nouveau Reichstag, ni de leur indiquer lesquelles parmi les candidates ont été élues ou réélues. C'est dans ces cas-là que l'on sent vivement la lacune d'une Agence télégraphique féministe internationale, qui communiquerait immédiatement à toute notre presse féministe des nouvelles plus exactes que celles qu'elle est obligée de récolter, souvent une à une, en dépouillant de nombreux journaux que l'élection de femmes ne paraît pas intéresser spécialement — à moins que ce ne soit d'autre part une preuve que le suffrage féminin est si bien entré dans les mœurs que l'idée ne vient plus à personne de distinguer entre les sièges obtenus par des femmes, ou ceux attribués à des hommes?...

Pour le moment, nous pouvons indiquer 9 députées dont l'élection est assurée, soit: pour le parti populaire allemand, Frau Mende; pour le centre, Frau Darnsfeld, et Frau Teusch; pour le parti démocrate, Dr. Gertrud Bäumer, et Dr. Lüders; pour le parti socialiste, Dr. Juchacz et Frau Wurm, et pour le parti communiste, Ruth Fischer et Clara Zetkin. Mais comme le précédent Parlement comprenait 37 femmes, il y a tout lieu de croire que cette liste est incomplète et d'attendre d'autres

nouvelles, que nous communiquerons à nos lecteurs dès notre prochain numéro.

En France, hélas! les élections du 11 mai ne nous apportent point encore de noms de femmes élues...

...Ce sera pour la prochaine fois!

\* \* \*

A la demande de la Fédération italienne pour le suffrage féminin, désireuse de rappeler au Président du Conseil, juste avant l'ouverture de la Chambre, la promesse qu'il fit dans son discours d'ouverture au Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes de concéder aux femmes italiennes le suffrage municipal, l'Association suisse pour le Suffrage féminin a adressé le 12 mai à M. Mussolini le télégramme suivant:

*En ce jour anniversaire de l'ouverture du Congrès suffragiste international de Rome, les suffragistes suisses rappellent respectueusement à V. E. sa promesse de concéder aux femmes italiennes le vote administratif, sachant quelle importance aura pour les femmes suisses l'affranchissement de leurs sœurs du Sud des Alpes.*

(Signé) Emilie Gourd, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

## Les femmes et la S. d. N.

## Contre la traite des femmes

On sait généralement maintenant qu'un des articles du Pacte fondamental de la Société des Nations remettait à cette dernière le contrôle des accords internationaux contre la traite des femmes et des enfants, et que, pour pouvoir exercer ce contrôle, la S. d. N. a convoqué dès le printemps 1921 une Commission de spécialistes. Des travaux de cette Commission ressortit entre autres décisions la demande au Conseil de la S. d. N. de créer une Commission consultative permanente qui suivrait de près tous les problèmes concernant la traite, et pourrait utilement indiquer les mesures à prendre pour la combattre efficacement; dans cette Commission devaient siéger — et là résidait une des nouveautés intéressantes au point de vue féminin — des représentants des Associations internationales privées luttant contre l'odieux trafic. Par conséquent, le Bureau interna-